



866 - Travailler dans les banques qui pratiquent l'usure (Riba)

question

Question : Un poste de travail m'a été proposé dans une banque , mais je ne suis pas sûr du statut de l'exercice d'un emploi dans une banque , les banques pratiquant l'usure ...Est-il permis ou pas de travailler dans une banque?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous trouvez la réponse dans le hadith de Djabir (P.A.a) dans lequel il dit : **Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a maudit celui qui se nourrit d'usure , celui qui la fournit , celui qui l'écrit et ceux qui en témoignent en disant qu'il sont tous pareils** (rapporté par Mouslim dans son Salih , N°1598).

An Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : en guise de commentaire du hadith: **Ceci est une interdiction claire de l'enregistrement d'une transaction conclue entre usuriers et la déposition d'un témoignage à leur profit. Il implique l'interdiction d'aider à perpétuer le faux. Allah le sait mieux**

Il est inévitable que l'agent d'une banque qui pratique l'usure contribue d'une manière ou d'une autre à des opérations usurières , même s'il n'était qu'un gardien.

Peut être , si vous restez patient , Allah mettra à votre disposition un emploi licite, **quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par (des moyens) sur lesquels il ne comptait pas.** (Coran , 65:2-3).